



ALSH

MERCREDIS


CE2-CM1-CM2

Loisirs


MARS - AVRIL
« Un océan d'amour »

Mars

MATIN Mini-théâtre
APRÈS-MIDI Atelier créatif (apporte une boîte à chaussures)
ou Tournoi ping-pong **13**

MATIN Escape Game
ou Matinée beauté
APRÈS-MIDI Défi nettoyage des plages de Séné  **20**
ou Aprem chill


Mardi 26 mars - 19h à Grain de Sel
Spectacle « Un océan d'amour »
Participation obligatoire si inscription à l'atelier créatif du mercredi 27

MATIN Grand Jeu Bataille navale
APRÈS-MIDI Atelier créatif suite au spectacle « Un océan d'amour » **27**
(12 places, inscription via le portail famille)
 *ou* Promenade pêche à pied




Avril

JOURNÉE SORTIE
Balade contée + Piscine
(Apporter maillot de bain + serviette) **3**

MATIN Visite Jardin de Balgan et pique-nique sur place 
APRÈS-MIDI Tournoi multisport Hand et Basket **10**

MATIN Course d'orientation
APRÈS-MIDI Activité en commun avec Ty Mouss **17**

Tous les RDV sont à l'école F.Dolto.
 Possibilité d'amener son vélo en bon état et adapté avec protections pour se déplacer à l'activité prévue

Prévoir
pour chaque mercredi :
Tenue de sport, k-way,
sac à dos avec gourde



Renseignements auprès de la Direction Enfance-Jeunesse
Tel : 02 97 66 59 74 – portailfamille@sene.bzh

TARIFS

Le 15 février 2024, le conseil municipal a voté un nouveau mode de calcul des accueils de loisirs municipaux. Plutôt que d'appliquer un tarif selon une tranche de quotient familial, un taux d'effort est appliqué directement au QF, ce qui permet à chaque famille de bénéficier d'un tarif personnalisé et proportionnel à ses revenus. Un tarif minimum et un tarif maximum ont tout de même été fixés.

Tarif minimum : 3,93 € la journée avec repas

Tarif maximum : 22,60 € la journée avec repas

Tarif extérieur : 26 € la journée avec repas

Note : Le tarif demi-journée sans repas correspond à 60 % du tarif journée.

Le tarif demi-journée avec repas correspond à 70 % du tarif journée.

A savoir : aucune famille ne paie le coût réel d'une journée en accueil de loisirs (35€ en 2022)

► **Un simulateur est disponible sur www.sene.bzh.**

Pour davantage d'informations, consultez la délibération : <https://www.sene.bzh/famille-education/activites-enfance-jeunesse/accueils-de-loisirs/>.

COVOITURAGE

Vous souhaitez trouver ou partager un trajet vers Mercredis Loisirs ?

→ Rendez-vous sur le groupe Facebook : **Covoiturage pour les enfants sinagots**

VEILLE ET ÉCOUTE

N'hésitez pas à nous informer d'éléments importants qui nous permettront de mieux accueillir votre enfant (handicap, carences, troubles...)

ACCUEIL

MATIN : Un accueil par l'équipe d'animation est prévu de 7h30 à 9h à l'école F.Dolto.

Un accueil à l'école A.Guyomard est également possible, sur réservation via le portail famille.

SOIR : Accueil du soir uniquement à l'école F.Dolto. Les familles peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h et jusqu'à 18h30. Pénalité si retard.

INSCRIPTIONS

L'inscription des enfants est possible à partir du CE2.

- Pour les Sinagots : Inscriptions en ligne sur le portail Familles. Pour les personnes sans compte familles ou n'ayant pas internet : à l'accueil du service Enfance Jeunesse, place Coffornic.
- Pour les Extérieurs : Inscriptions via le formulaire de réservation disponible en ligne sur le site de la mairie www.sene.bzh.

Attention, vous pouvez inscrire votre enfant en ligne au plus tard 7 jours avant l'activité, et dans la limite des places disponibles.

Toute inscription vaut paiement sauf en cas d'absence avec justificatif médical ou cause majeure (attention au délai de remise des pièces justificatives).

Paiement des activités à faire auprès du Trésor Public de Vannes-Ménimur à réception de la facture.

Le prélèvement automatique est possible avec un formulaire à télécharger sur www.sene.bzh (rubrique Enfance-Jeunesse, page «Les accueils de loisirs du mercredi»)

ANNULATIONS

Les absences doivent être signalées au moins 7 jours avant l'activité. Aucune annulation ou modification ne peut être prise en compte directement dans les accueils de loisirs, ni par téléphone.

Facturation en cas d'annulation : cf règlement intérieur de l'accueil de loisirs sur le site de la mairie.